

C/29/2

ORIGINAL : français

DATE : 10 août 1995

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

CONSEIL

Vingt-neuvième session ordinaire Genève, 17 octobre 1995

RAPPORT ANNUEL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR 1994

(Vingt-sixième année)

I. COMPOSITION DE L'UNION

1. En 1994, trois États ont déposé auprès du Secrétaire général leur instrument d'adhésion à l'Acte de 1978 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales :
 - a) l'Autriche, le 14 juin;
 - b) l'Uruguay, le 13 octobre;
 - c) l'Argentine, le 25 novembre.
2. L'Acte précité est entré en vigueur à l'égard de ces États un mois après le dépôt de l'instrument d'adhésion, soit le 14 juillet pour l'Autriche, le 13 novembre pour l'Uruguay et le 25 décembre pour l'Argentine.
3. Depuis cette dernière date, l'Union comprend 27 États membres : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse, Uruguay. Tous sont parties à l'Acte de 1978, à l'exception de la Belgique et de l'Espagne qui sont parties à l'Acte de 1961 modifié par l'Acte additionnel de 1972.
4. Conformément à l'article 32.3) de l'Acte de 1978, "tout État qui n'est pas membre de l'Union et qui n'a pas signé le présent Acte demande, avant de déposer son instrument

d'adhésion, l'avis du Conseil sur la conformité de sa législation avec les dispositions du présent Acte". Une disposition analogue figure à l'article 34.3) de l'Acte de 1991.

5. En 1994, quatre demandes ont été déposées sur la base de l'Acte de 1978 :
 - a) par l'Ukraine, par lettre en date du 21 février;
 - b) par la Fédération de Russie, par lettre en date du 3 mars;
 - c) par le Portugal, par lettre en date du 11 mars;
 - d) par la Colombie, par lettre en date du 4 avril.
6. La demande déposée par la Fédération de Russie était également fondée sur l'Acte de 1991.
7. Lors de sa onzième session extraordinaire, tenue le 22 avril, le Conseil a pris une décision positive à l'égard de toutes les demandes susmentionnées.
8. Selon son article 37.1), l'Acte de 1991 "entre en vigueur un mois après que cinq États ont déposé leurs instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, sous réserve que trois au moins desdits instruments aient été déposés par des États parties à l'Acte de 1961/1972 ou à l'Acte de 1978." Selon son article 30.2), chaque État ou organisation intergouvernementale doit être en mesure, conformément à sa législation, de donner effet aux dispositions de l'Acte de 1991 au moment du dépôt de son instrument. En 1994, l'Australie et les États-Unis d'Amérique ont modifié leur législation en vue de donner effet aux dispositions précitées. Le Conseil de l'Union européenne a adopté un Règlement instituant un régime de protection communautaire des obtentions végétales, lequel est fondé sur l'Acte de 1991; il est à souligner que sur les 15 membres de l'Union européenne, 12 sont membres de l'Union.
9. Le tableau qui figure à l'annexe du présent rapport résume la situation des divers États au regard des différents Actes de la Convention au 31 décembre 1994.

II. SESSIONS DU CONSEIL ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES

Conseil

10. Le Conseil a tenu sa onzième session extraordinaire le 22 avril, sous la présidence de M. R. López de Haro y Wood (Espagne), pour répondre aux demandes d'avis formulées par la Colombie, la Fédération de Russie, le Portugal et l'Ukraine selon l'article 32.3) de l'Acte de 1978 et, dans le cas de la Fédération de Russie, selon l'article 34.3) de l'Acte de 1991 aussi (voir les paragraphes 5 et 6 ci-dessus).

11. Le Conseil a tenu sa vingt-huitième session ordinaire le 9 novembre, également sous la présidence de M. R. López de Haro y Wood. Cette session a été suivie par des observateurs de 12 États non membres¹ et de neuf organisations internationales².

12. Lors de cette session, il a pris les principales décisions suivantes :

a) Il a approuvé le rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Union en 1993 et pendant les dix premiers mois de 1994.

b) Il a approuvé le rapport du Secrétaire général sur sa gestion durant l'exercice biennal 1992-1993 et sur la situation financière de l'Union au 31 décembre 1993, et pris acte du rapport des vérificateurs des comptes de l'exercice précité.

c) Il a approuvé les rapports sur l'état d'avancement des travaux de ses différents organes subsidiaires et établi ou approuvé leurs plans de travail pour l'année à venir.

d) Il a élu à l'unanimité M. Bill Whitmore (Nouvelle-Zélande) et M. Ryusuke Yoshimura (Japon) Président et Vice-président, respectivement, du Conseil pour un mandat de trois ans, qui expirera à la fin de la trente et unième session ordinaire du Conseil, en 1997.

Comité consultatif

13. Le Comité consultatif a tenu sa quarante-huitième session le 9 novembre, sous la présidence de M. R. López de Haro y Wood.

14. Lors de cette session il a :

a) pris note de l'état d'avancement des travaux sur le projet de base de données centrale sur disque compact ROM concernant la protection des obtentions végétales et des questions connexes, et approuvé la poursuite des travaux;

b) procédé à un premier échange de vues sur les relations entre l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce ("Accord sur les ADPIC", qui constitue l'annexe 1C de l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce (OMC)) et la protection des obtentions végétales;

¹ Brésil, Colombie, Croatie, Inde, Indonésie, Maroc, Mexique, Panama, République de Corée, Roumanie, Slovénie, Thaïlande.

² Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), Communauté européenne (CE), Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI), Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL), Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée (CIOPORA), Association des obtenteurs de variétés végétales de la Communauté économique européenne (COMASSO), Comité des semences du marché commun (COSEMCO), Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI), Fédération internationale du commerce des semences (FIS).

c) examiné brièvement la question de la biodiversité, des ressources phylogénétiques et de la protection des obtentions végétales.

Comité administratif et juridique

15. Le Comité administratif et juridique a tenu sa trente-quatrième session les 7 et 8 novembre, sous la présidence de M. H. Kunhardt (Allemagne). Cette session a été suivie par des observateurs de huit États non membres³ et de la Communauté européenne (CE).

16. Lors de cette session, le Comité a examiné un projet de loi type sur la protection des obtentions végétales fondée sur l'Acte de 1991 de la Convention, les questions évoquées au paragraphe 14.a) et b) ci-dessus, en préparation de la session du Comité consultatif, et la question de la nécessité ou de l'opportunité de réviser la liste des classes aux fins de la dénomination des variétés (l'annexe I des Recommandations de l'UPOV relatives aux dénominations variétales).

Comité technique

17. Le Comité technique a tenu sa trente et unième session du 2 au 4 novembre, sous la présidence de Mme J. Rasmussen (Danemark). Cette session a été suivie par des observateurs de l'Argentine, de l'Inde et du Portugal ainsi que de la CE, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de l'ASSINSEL et de la COMASSO.

18. Sur la base des travaux préparatoires des groupes de travail techniques, le Comité a adopté des principes directeurs d'examen pour les 14 taxons suivants : avoine (version révisée), betterave fourragère, blé (version révisée), buisson ardent, gentiane, haricot (version révisée), maïs (version révisée), Nerine, orge (version révisée), piment (version révisée), poirier japonais, pois (version révisée), Saintpaulia (version révisée), Weigela. Il a également adopté un questionnaire technique pour le Kalanchoë.

19. Le Comité a été saisi des rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques et a défini, dans leurs grandes lignes, les travaux futurs de ces groupes. Il a également examiné les questions soulevées par ces groupes sur la base de l'expérience acquise par les États membres dans la conduite de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité des nouvelles variétés végétales.

20. Lors de cette session, le Comité a pris des décisions importantes sur l'examen de la distinction, qui ont des répercussions sur la notion de variété :

a) L'électrophorèse est une méthode d'analyse qui, lorsqu'elle est appliquée sur un matériel bien défini selon un protocole précis, permet d'identifier les variétés; elle est par exemple utilisée de manière routinière pour l'identification des blés livrés à la meunerie ou des orges utilisées en brasserie. Son utilisation est possible dans l'examen des variétés aux

³ Argentine, Colombie, Inde, Maroc, Mexique, République de Corée, Roumanie, Slovénie.

fins de la protection (ou de l'inscription au catalogue des variétés admises à la commercialisation), mais son pouvoir discriminant est tel qu'un usage inconsidéré est susceptible de priver la notion de variété de sa signification pratique, et ce, tant pour l'obteneur que pour l'utilisateur. Le Comité a décidé d'inclure des caractères électrophorétiques dans une annexe aux principes directeurs d'examen du blé, de l'orge et du maïs. Il est ainsi signifié que ces caractères ne peuvent pas être utilisés en principe pour établir une distinction, mais seulement pour confirmer ou étayer une distinction rendue vraisemblable par des différences constatées sur des caractères morphologiques ou physiologiques "traditionnels".

b) Le comportement des variétés face aux parasites et maladies est en fait le résultat de l'interaction entre deux organismes. L'examen de ce comportement s'en trouve donc compliqué. Ce fait, combiné à d'autres considérations pratiques, a fait que les caractères de résistance ont toujours été inclus dans les principes directeurs d'examen sans astérisque, c'est-à-dire sans qu'il en résulte d'obligation d'examiner et de décrire chaque variété pour ces caractères. Le Comité a décidé pour la première fois de munir de tels caractères d'un astérisque.

21. Le Comité a également abordé la question de l'examen des variétés génétiquement modifiées. Il a constaté que cet examen pouvait être soumis à des contraintes nouvelles résultant, par exemple, de la législation en matière de biosécurité. Sur le plan technique, il a considéré que, en règle générale, ces variétés ne devraient pas faire l'objet d'un examen simplifié, étant donné que leur modification ne se limite pas nécessairement aux caractères que l'on a voulu manipuler.

22. Enfin, le Comité a pris note des informations présentées sur la contribution que peuvent apporter les obtenteurs à l'examen des variétés dans les différents États membres et sur la forme que peut revêtir cette contribution selon les circonstances.

Groupes de travail techniques

23. Les groupes de travail techniques ont tenu les sessions suivantes, en dehors de Genève, comme suit :

a) Le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA) a tenu sa vingt-troisième session du 17 au 19 mai à Séville (Espagne), sous la présidence de M. H. Ghijsen (Pays-Bas).

b) Le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) a tenu sa douzième session du 12 au 14 avril à Tel Aviv (Israël), sous la présidence de M. S. Grégoire (France).

c) Le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF) a tenu sa vingt-cinquième session du 19 au 24 septembre à Napier et Rotorua (Nouvelle-Zélande), sous la présidence de Mme E. Buitendag (Afrique du Sud).

d) Le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) a tenu sa vingt-septième session du 26 septembre au 1er octobre à Sydney (Australie), sous la présidence de Mme U. Löscher (Allemagne).

e) Le Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) a tenu sa vingt-huitième session du 5 au 9 septembre à Édimbourg (Royaume-Uni), sous la présidence de Mme E. Kristof (Hongrie).

24. Pour quatre de ces groupes, la tâche essentielle consiste à élaborer des principes directeurs d'examen. En plus des projets soumis au Comité technique pour adoption, ils en ont élaboré d'autres, pour les taxons suivants, à soumettre aux organisations professionnelles pour observations : cerisier (version révisée), fraisier (version révisée) (TWF); Anthurium (version révisée), épicéa commun, rhododendron (version révisée) (TWO); anthémis, brocoli, chou-fleur (version révisée) (TWV).

25. Un sous-groupe du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles s'est réuni deux fois, les 22 et 23 février à Budapest (Hongrie) et le 16 mai à Séville (Espagne), au sujet des principes directeurs d'examen du maïs.

26. Le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières a décidé qu'il établira à l'avenir des principes directeurs ne contenant que les caractères clés réellement utiles pour l'examen de la distinction et effectivement utilisés dans certains pays. Dans le cas des variétés porte-greffes, les principes directeurs ne contiendront que des caractères végétatifs et des caractères physiologiques; si la distinction doit être établie dans un cas particulier sur la base des caractères de la fleur, du fruit ou de la graine, on se reportera aux principes directeurs d'examen des variétés fruitières correspondantes, dans la mesure où ils sont applicables.

27. Le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur a poursuivi la mise au point des divers documents relatifs à l'exploitation statistique des données recueillies dans le cadre de l'examen de la distinction et de l'homogénéité des variétés. On notera en particulier que des experts du Royaume-Uni ont préparé une disquette contenant une série d'outils statistiques utilisés dans le cadre de l'examen des variétés. Cette disquette est à la disposition des États membres.

Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN

28. Le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN, a tenu sa deuxième session du 21 au 23 mars à Versailles (France), sous la présidence de M. J. Guiard (France). Des observateurs du Portugal ainsi que de la CE, de l'OCDE et de l'ASSINSEL ont participé à cette session.

29. Le Groupe de travail déploie ses activités dans un domaine nouveau et en est, par conséquent, encore au stade de l'inventaire. Les méthodes d'établissement de profils d'ADN ont été présentées pour six espèces (agrumes, colza, maïs, orge, soja et tomate), et un document a été présenté sur le calcul des distances génétiques. Le Groupe continuera à étudier les méthodes précitées sur le plan général ainsi que sur celui de leur application pratique à une espèce particulière; l'étude portera sur un plus grand nombre d'espèces (13 selon le plan de travail). S'agissant de l'utilisation de ces méthodes dans le cadre de l'examen

aux fins de la protection, il a été estimé à l'unanimité qu'il serait prématuré de prendre une décision à ce stade.

III. SÉMINAIRES

30. En 1994, l'UPOV a tout d'abord organisé, avec le Fonds national pour la recherche agronomique (FONAIAP), institution relevant du Ministère vénézuélien de l'agriculture, et le Service autonome d'enregistrement de la propriété industrielle (SARPI), deux séminaires nationaux sur la nature et la raison d'être de la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention et du régime commun du Pacte andin au Venezuela. Les séminaires ont été tenus à Maracay le 27 juin et à Caracas le 28 juin.

31. L'UPOV a également organisé, en coopération avec le Département de l'agriculture thaïlandais et avec le concours du Ministère du commerce néo-zélandais, un séminaire à Bangkok (Thaïlande), le 28 juillet.

32. L'UPOV a enfin organisé, à chaque fois en coopération avec les autorités locales et avec le concours du Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et de la pêche, les séminaires nationaux suivants sur la nature et la raison d'être de la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention :

a) un séminaire itinérant en Chine, à Harbin (dans la province de Heilongjiang), le 15 septembre, à Xi'an (dans la province de Shaanxi), le 19 septembre, et à Nanjing (dans la province de Jiangsu), le 22 septembre;

b) un séminaire à Islamabad (Pakistan), le 29 novembre;

c) un séminaire à Kuala Lumpur (Malaisie), le 1er décembre;

d) un séminaire à Jakarta (Indonésie), le 5 décembre;

e) un séminaire à Manille (Philippines), le 8 décembre.

33. Dans chaque séminaire, les conférenciers visiteurs ont fait des exposés sur les aspects généraux de la protection des obtentions végétales, l'administration et les critères techniques de la protection, l'Acte de 1991 de la Convention et la protection des obtentions végétales dans certains États membres. Les conférenciers locaux ont fait des exposés sur la situation nationale en matière de variétés et de semences, ainsi que sur la situation actuelle de la protection des obtentions végétales et les perspectives - encourageantes - pour le proche avenir.

34. A chaque fois, la présence de conférenciers extérieurs a été mise à profit pour des discussions à haut niveau avec les autorités compétentes en matière de protection des obtentions végétales.

IV. RELATIONS AVEC LES ÉTATS MEMBRES⁴

35. Les 7 et 8 mars, le Secrétaire général adjoint, accompagné d'un fonctionnaire de l'Union et d'un consultant de l'OMPI, s'est rendu à l'Office fédéral des variétés, à Hanovre (Allemagne), pour examiner le projet de format destiné à la base de données de l'UPOV concernant la protection des obtentions végétales et des questions connexes.

36. Le 9 mars, le Secrétaire général adjoint, un fonctionnaire de l'Union et un consultant de l'OMPI se sont rendus au Conseil des droits d'obteneur, à Wageningen (Pays-Bas), où ils ont rencontré des fonctionnaires de ce service qui s'intéressent au projet de base de données de l'UPOV concernant la protection des obtentions végétales et des questions connexes, et à d'autres projets importants pour l'UPOV. Ils ont également rencontré le Président et le Secrétaire du Conseil.

37. Les 10 et 11 mars, le Secrétaire général adjoint, un fonctionnaire de l'Union et un consultant de l'OMPI se sont rendus à l'Office des droits d'obtention végétale (PVRO) et à l'Institut national de botanique agricole (NIAB), à Cambridge (Royaume-Uni), où ils ont rencontré des fonctionnaires qui s'intéressent aux questions liées à l'UPOV, en particulier au projet de base de données concernant la protection des obtentions végétales et des questions connexes.

38. Le 24 mars, le Secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'Union se sont rendus dans les bureaux du Comité de la protection des obtentions végétales (CPOV), à Paris (France), pour examiner le projet de format qui sera utilisé en liaison avec la base de données de l'UPOV concernant la protection des obtentions végétales et des questions connexes.

39. Le 7 avril, le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint se sont rendus à Budapest (Hongrie), où ils ont rencontré M. János Szabó, Ministre de l'agriculture, M. Sándor Manninger, Secrétaire d'État adjoint au Ministère de l'agriculture, M. László Balla, Président de l'Association hongroise des obtenteurs, M. Károly Neszmélyi, Directeur général de l'Institut national de contrôle de la qualité des produits agricoles, M. Ernő Szarka, Président de l'Office national des inventions, ainsi que d'autres fonctionnaires.

40. Le 8 avril, le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint ont pris la parole devant les membres de l'Association hongroise des obtenteurs lors de la réunion annuelle de cette association, qui s'est tenue à Budapest, puis ils se sont rendus à l'Institut Martonvásár, institut de recherche sur l'amélioration des plantes de l'Académie hongroise des sciences.

41. Le 5 mai, le Secrétaire général adjoint a écrit au Directeur adjoint du Département de la production agricole du Ministère de l'agriculture à Varsovie (Pologne) pour lui faire part des observations du Bureau de l'Union concernant le projet de dispositions visant à rendre la législation polonaise conforme à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

⁴ Voir aussi aux paragraphes 47 (Allemagne), 64 (Nouvelle-Zélande), 65 à 69 (Allemagne et Japon), 70 (Suisse), 71 à 75 (Japon et Nouvelle-Zélande), 103 (Suisse), 109 (France), 110 (Canada), 113 (Etats-Unis d'Amérique), 114 (Japon).

42. Les 9 et 10 juin, le Secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'Union ont participé, à Paris (France), à une partie d'un séminaire sur l'industrie des semences, organisé par l'Agence pour la coopération technique industrielle et économique (ACTIM), qui relève du Ministère français des finances, à l'intention des représentants de la Banque mondiale qui participent à des projets dans le domaine de l'industrie des semences.

43. Le 14 juin, l'Autriche a déposé auprès du Secrétaire général son instrument d'adhésion à l'Acte de 1978 de la Convention UPOV.

44. Le 13 octobre, le Secrétaire général a reçu la visite de M. Miguel J. Berthet, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Uruguay à Genève, qui a déposé l'instrument d'adhésion de son pays à l'Acte de 1978 de la Convention UPOV.

45. Le 25 novembre, le Secrétaire général a reçu la visite de M. Manuel Benítez, Ministre de la Mission permanente de l'Argentine à Genève, et de Mme María Cristina Tosonotti, Deuxième secrétaire, qui ont déposé l'instrument d'adhésion de leur pays à l'Acte de 1978 de la Convention.

V. RELATIONS AVEC LES ÉTATS NON MEMBRES

États de l'Afrique

46. Le 27 avril, le Bureau de l'Union a reçu un projet de loi sur la protection des obtentions végétales envoyé par le Ministère zambien de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche, qui lui demandait de formuler des observations concernant sa conformité avec la Convention.

47. Le 1er juillet, le Bureau de l'Union a reçu la visite de M. Walter Häge, ressortissant allemand, qui devait se rendre en Égypte pour le compte de la Société allemande pour la coopération technique (GTZ).

48. Le 19 juillet, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. J. Bundhoo, chargé de l'information auprès de l'Office mauricien du sucre et Secrétaire du Conseil mauricien pour la recherche agro-alimentaire, qui a exprimé son intérêt pour la protection des obtentions végétales.

États de l'Amérique latine et des Caraïbes⁵

49. Le 22 février, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de Mme Luz Celeste R. de Davis, Directeur général de l'enregistrement de la propriété industrielle du Panama, qui a invité des fonctionnaires de l'Union à se rendre dans son pays.

⁵ Voir aussi au paragraphe 97 (Accord de Carthagène).

50. Le 15 mars, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Juan Carlos Espinosa, Premier secrétaire à la Mission permanente de la Colombie à Genève, avec lequel il s'est entretenu des dispositions prises à l'époque par le Gouvernement colombien pour appliquer la Décision No 345 de la Commission de l'Accord de Carthagène.

51. Le 19 avril, le Secrétaire général a reçu une demande de la Mission permanente de la Colombie qui souhaitait avoir l'avis du Conseil de l'UPOV sur la conformité de la législation colombienne avec l'Acte de 1978 de la Convention.

52. Le 10 août, le Secrétaire général adjoint a écrit à M. Diego Montalvo Escobar, Directeur de la Direction nationale de la propriété industrielle de l'Équateur, pour lui communiquer des observations concernant un projet de décret d'application de la Décision No 345 de la Commission de l'Accord de Carthagène.

53. Le même jour, il a aussi écrit à M. Eduardo Llores La Rosa, Chef du Bureau des techniques nouvelles de l'Institut national péruvien pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle (INDECOPI) pour lui communiquer des observations concernant un projet de règlement d'application, au Pérou, de la Décision No 345 susmentionnée.

54. Le 18 août, le Bureau de l'Union a reçu la visite de Mlle Mazina Kadir, membre de la Direction générale de l'enregistrement, qui l'a informé que le Gouvernement de Trinité-et-Tobago avait décidé d'adopter une législation sur la protection des obtentions végétales et d'adhérer à l'UPOV.

55. Le 20 octobre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Pablo Romero, Conseiller et Chef du Département des agences spécialisées du Ministère des affaires étrangères du Chili, et de M. Alejandro Rogers, Conseiller à la Mission permanente du Chili à Genève, et a examiné avec eux les mesures à prendre par le Chili pour adhérer à l'Acte de 1978 de la Convention UPOV.

56. Le 7 novembre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de Mme Mónica Blanco Valverde, Vice-ministre de la justice du Costa Rica, et de Mme Liliana Alfaro Rojas, Directeur de l'Office de la propriété intellectuelle.

57. Le 8 novembre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Eduardo Benítez Paulin, Directeur du Service national d'inspection et de certification des semences, Secrétariat de l'agriculture et des ressources hydrauliques du Mexique, et de M. Agustín Lopez-Herrera, Conseiller du Département de la phytotechnie dudit Secrétariat. Il lui a été remis un projet de loi sur la protection des obtentions végétales.

58. Le 11 novembre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Antonio Ricarte, Deuxième Secrétaire à la Mission permanente du Brésil à Genève, qui lui a fait part de l'intention du Gouvernement brésilien de faire avancer le dossier de la protection des obtentions végétales.

59. Le 25 novembre, le Secrétaire général adjoint a envoyé des observations sur le projet de loi sur la protection des obtentions végétales du Mexique à M. Eduardo Benítez Paulin.

États de l'Asie et du Pacifique⁶

60. Le 4 mai, le Secrétaire général et des fonctionnaires du Bureau de l'Union ont reçu la visite de M. Wang Shaoqi, Directeur général du Département de la coopération internationale de la Commission d'État pour la science et la technique de la Chine, qui a examiné des questions relatives à l'organisation du séminaire itinérant qui devait se tenir dans le pays au mois de septembre.

61. Le 17 juin, le Secrétaire général adjoint a rencontré M. Peter P.T. Cheung, Représentant adjoint auprès du GATT du Bureau de l'économie et du commerce de Hong Kong à Genève, qui voulait savoir quelles dispositions Hong Kong devrait peut-être prendre pour s'acquitter de son obligation de protéger les variétés végétales en vertu de l'article 27 de l'Accord sur les ADPIC.

62. Le 22 juin, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Sun Mengxin, administrateur de programme au Département de la coopération internationale de la Commission d'État pour la science et la technique de la Chine, et de M. Zhang Zhiqin, membre de la Mission permanente de la Chine à Genève, qui ont examiné les questions de détail qu'il restait à régler concernant le séminaire itinérant, organisé conjointement par le Bureau de l'Union et la commission précitée, qui devait se tenir en Chine au mois de septembre 1994.

63. Le 27 juillet, en relation avec le séminaire national de la Thaïlande mentionné au paragraphe 31 ci-dessus, le Secrétaire général adjoint a rendu visite à M. Vichitr Benjasil, Directeur général adjoint du Département de l'agriculture du Ministère thaïlandais de l'agriculture et des coopératives, et a rencontré d'autres fonctionnaires de ce département.

64. Le 29 juillet, le Secrétaire général adjoint et M. Bill Whitmore, Directeur de l'Office néo-zélandais des droits d'obtention végétale, ont participé à la réunion, convoquée par le Département de l'agriculture, d'un groupe de travail chargé de mettre en place un système de protection des obtentions végétales en Thaïlande. Le même jour, ils se sont rendus dans les bureaux du Département de la propriété intellectuelle, au Ministère thaïlandais du commerce, où ils ont rencontré M. Yonyong Phuangrach, Directeur général adjoint du département, qui s'intéresse à la mise en place d'un système de protection des obtentions végétales en Thaïlande.

65. Le 12 septembre, en relation avec le séminaire national de la Chine mentionné au paragraphe 32 ci-dessus, le Secrétaire général adjoint, M. Henning Kunhardt, Directeur adjoint de l'Office fédéral allemand des variétés, M. Hiroki Tanaka, Directeur adjoint de la Division des semences et plants du Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et de la pêche, et un fonctionnaire de l'Union se sont rendus au Ministère chinois de l'agriculture, à Beijing, où ils ont rencontré M. Hong Fuzeng, Vice-ministre, et des fonctionnaires de ce ministère intéressés par la protection des obtentions végétales.

⁶ Voir aussi aux paragraphes 96 et 107 (Association pour les semences de l'Asie et du Pacifique), 111 (Inde).

66. Le 13 septembre, le Secrétaire général adjoint et les personnes susmentionnées ont rencontré M. Wang Shaoqi, Directeur général du Département de la coopération internationale de la Commission d'État pour la science et la technique de la Chine, et se sont rendus à l'Office des brevets de la République populaire de Chine où ils ont été reçus par M. Gao Lulin, Directeur général de cet office, ainsi que par d'autres fonctionnaires. Ils se sont ensuite rendus au Ministère de la forêt, où ils ont rencontré M. He Shuyun, Directeur du Département de la science et de la technique.

67. Le 16 septembre, le Secrétaire général adjoint et les personnes susmentionnées se sont rendus au Département de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche de la province de Heilongjiang, à Harbin, où ils ont été reçus par M. Li Hay, Directeur adjoint de ce département, et M. Yu Hongbin, Directeur de la Commission pour les variétés agricoles et Directeur adjoint du Bureau de la gestion des semences de la province de Heilongjiang. Ils se sont ensuite rendus à l'Université de l'agriculture du Nord-Est, à l'Université de la forêt du Nord-Est et à l'Académie des sciences agricoles de Heilongjiang.

68. Le 20 septembre, le Secrétaire général adjoint et les personnes susmentionnées se sont rendus au Département de l'agriculture de la province de Shaanxi, où ils ont été reçus par M. Shi Zhicheng, Directeur adjoint de ce département, puis au Département de la forêt de la province de Shaanxi, à Xi'an.

69. Le 23 septembre, le Secrétaire général adjoint et les personnes susmentionnées ont rendu visite à des fonctionnaires de la Commission pour la science et la technique, de l'Académie des sciences agricoles et du Département de l'agriculture de la province de Jiangsu et ont répondu à des questions sur la protection des obtentions végétales.

70. Le 21 novembre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Ian Hunter, du Département de l'agriculture et de la pêche de Hong Kong, qui a été chargé d'établir un projet de loi sur la protection des obtentions végétales. M. Hunter a visité le lendemain, accompagné par un fonctionnaire du Bureau de l'Union, le Bureau suisse de la protection des variétés, à Berne.

71. Le 28 novembre, en relation avec le séminaire national du Pakistan mentionné au paragraphe 32, ci-dessus, le Secrétaire général adjoint, M. Hiroki Tanaka (Japon), M. Bill Whitmore (Nouvelle-Zélande) et un fonctionnaire du Bureau de l'Union ont rencontré un groupe de hauts fonctionnaires chargés des questions de variétés et de semences, notamment M. Syed Irfad Ahmad, Directeur du Département fédéral de la certification des semences, et M. Akhlaq Hussain, Directeur du Département national de l'enregistrement des semences. Ils ont également visité l'Institut des ressources phylogénétiques du Centre national de recherches.

72. Le 30 novembre, en relation avec le séminaire national de la Malaisie mentionné au paragraphe 32, ci-dessus, le Secrétaire général adjoint et les personnes susmentionnées ont rencontré un groupe de hauts fonctionnaires conduit par M. Y. Bhg. Dato' Abdul Jamil Mohd. Ali, Directeur général de l'agriculture.

73. Le 2 décembre, le Secrétaire général adjoint et les personnes susmentionnées ont rendu visite à M. Hamzah Chin, Sous-directeur général (développement de la production) du

Département de l'agriculture et Président du Comité d'organisation du séminaire, et M. Ramli Modiran, Directeur du développement de la production.

74. Le 6 décembre, en relation avec le séminaire national de l'Indonésie mentionné au paragraphe 32, ci-dessus, le Secrétaire général adjoint et les personnes susmentionnées ont rencontré M. Achmid Saubari Prasadjo, Secrétaire de la Direction générale des plantes alimentaires et de l'horticulture, et d'autres hauts fonctionnaires de cette Direction. Ils ont également rencontré M. H.A. Soedarsan, Président de la Commission indonésienne des ressources phylogénétiques et également de "P.T. Aneka Pionirperkasa Perkebunan", un organisme qui coordonne les activités de recherche en matière d'espèces de plantation.

75. Le 9 décembre, en relation avec le séminaire national des Philippines mentionné au paragraphe 32, ci-dessus, le Secrétaire général adjoint et les personnes susmentionnées ont rencontré M. Manuel Lantin, Sous-secrétaire du Département de l'agriculture, un groupe de hauts fonctionnaires et l'assistant juridique d'un sénateur.

États de l'Europe et de l'Asie centrale⁷

États en transition vers l'économie de marché

76. Le 27 janvier, le Secrétaire général a écrit à M. David Gabunia, Président de l'Office géorgien des brevets, au sujet de la procédure d'adhésion à la Convention UPOV.

77. Le 14 février, le Bureau de l'UPOV a envoyé à M. Eugen M. Stashkov, Directeur général de l'Office d'État pour la protection de la propriété industrielle (AGEPI), ses observations concernant un projet de loi sur la protection des obtentions végétales en République de Moldova.

78. Le 18 février, M. Tolesh E. Kaudyrov, Président de l'Office national des brevets, s'est rendu au Bureau de l'Union où les observations de celui-ci concernant un projet de loi sur la protection des obtentions végétales au Kazakhstan lui ont été communiquées.

79. Le même jour, le Bureau de l'Union a reçu un projet de loi ouzbèke sur la protection des obtentions végétales.

80. Le 21 février, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Valery I. Kudashov, Chef de l'Office des brevets du Bélarus.

81. Le 25 février, le Bureau de l'Union a reçu une lettre en date du 21 dans laquelle le Gouvernement ukrainien demandait l'avis du Conseil de l'UPOV sur la conformité de la législation ukrainienne sur la protection des obtentions végétales avec l'Acte de 1978 de la Convention.

⁷ Voir aussi aux paragraphes 99 (Communauté européenne), 103 (Bélarus), 108 (Fédération de Russie et pays de la CEI).

82. Le 2 mars le Secrétaire général adjoint a rencontré, au Ministère de l'agriculture, le Président de la Commission d'État pour l'examen des variétés de plantes agricoles de la Fédération de Russie, ainsi que des hauts fonctionnaires de cette commission. On lui a remis une lettre signée de M. A.G. Efremov, Vice-ministre de l'agriculture, demandant l'avis du Conseil de l'UPOV sur la conformité de la législation de la Fédération de Russie avec les Actes de 1978 et de 1991 de la Convention.
83. Les 11 et 12 avril, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Stanislav I. Grib, Directeur adjoint de l'Institut de recherche scientifique sur les cultures et les fourrages du Bélarus, et de Mme Natalia A. Barkoun, Chef adjointe de division à l'Office des brevets, qui ont examiné avec lui le projet de loi du Bélarus pour la protection des obtentions végétales.
84. Le 18 avril, le Bureau de l'Union a reçu une lettre de M. Roland Nymann, Directeur du Service estonien d'inspection des semences et des variétés dans laquelle celui-ci lui adressait un exemplaire d'une loi sur la protection des obtentions végétales et lui demandait son avis sur sa conformité avec la Convention.
85. Le 18 mai, le Secrétaire général a écrit à M. Rimvydas Naujokas, Directeur du Bureau des brevets de la Lituanie, au sujet de l'élaboration d'une loi concernant la protection des obtentions végétales dans son pays.
86. Le 29 septembre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Roman Omorov, chef du Département des brevets du Comité d'État pour la science et les technologies nouvelles du Kirghizistan, qui lui a remis un projet de loi nationale sur la protection des obtentions végétales.
87. Le 12 octobre, le Secrétaire général adjoint a rencontré M. Georgy Poliakov, Directeur adjoint de l'Office des brevets de la République de Lettonie, et a examiné la situation de la protection des obtentions végétales dans son pays.
88. Le 13 octobre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Alexandru Cristian Strenc, Vice-directeur général de l'Office d'État pour les inventions et les marques de la Roumanie, et de M. Kristo Iliev, Président de l'Office des brevets de la République de Bulgarie, et a examiné avec eux la situation de la protection des obtentions végétales dans leurs pays.
89. Le 24 octobre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Pyotr V. Zeleny, Vice-président de l'Office des brevets du Bélarus, qui l'a informé de l'état d'avancement du projet de loi sur la protection des obtentions végétales.
90. Le 27 octobre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Rimvydas Naujokas, Directeur du Bureau des brevets de la Lituanie, qui l'a informé de l'adoption par le Parlement d'une loi sur la protection des obtentions végétales. Cette protection est du ressort du Ministère de l'agriculture.
91. Le 27 octobre également, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Eugen M. Stashkov, Directeur général de l'Office d'État pour la protection de la propriété industrielle de la République de Moldova (AGEPI), et a examiné avec lui les possibilités d'assistance technique par l'un ou l'autre des États membres.

92. Le 28 octobre, le Secrétaire général adjoint a envoyé à M. Akil A. Azimov, Directeur de l'Office d'État des brevets de l'Ouzbékistan, des observations sur le projet de loi sur la protection des obtentions végétales.

93. Le 8 novembre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de Mme Adriana Paraschiv, Chef de division à l'Office d'État pour les inventions et les marques de la Roumanie, et a examiné avec elle les mesures à prendre pour faire avancer le projet de loi sur la protection des obtentions végétales.

Autres États

94. Le 20 octobre, le Bureau de l'Union a envoyé une lettre à l'Organisation de la propriété industrielle de la Grèce au sujet des conditions d'adhésion à l'Union.

VI. RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS

Organisations intergouvernementales⁸

95. Le 17 mai, le Secrétaire général adjoint a présenté un exposé sur la protection des obtentions végétales et la Convention UPOV devant les participants de la session en langue espagnole de l'Académie de l'OMPI.

96. Le 16 juin, le Secrétaire général adjoint a présenté un exposé sur la protection des obtentions végétales et la biotechnologie devant les participants de la session en langue anglaise de l'Académie de l'OMPI organisée à l'intention des pays de l'Asie et du Pacifique.

97. Le 30 juin et le 1er juillet, le Secrétaire général adjoint a participé, à Lima (Pérou), à la première réunion du Comité sous-régional pour la protection des obtentions végétales, créé en application de l'article 38 de la Décision No 345 de la Commission de l'Accord de Carthagène. Le Comité a accordé au Bureau de l'Union un statut consultatif.

98. Le 12 octobre, le Secrétaire général a reçu la visite de M. Ismail Serageldin, Vice-président de la Banque mondiale, chargé du développement écologiquement durable, et Président du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), et a examiné des questions de propriété intellectuelle en rapport avec les obtentions végétales et les principes du GCRAI applicables en la matière.

99. Le 8 novembre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Dieter Obst, Chef adjoint d'unité, Direction générale de l'agriculture de la Commission des Communautés européennes, et M. Jürgen A. Tiedje, Administrateur rattaché à ladite unité, et a examiné avec eux plusieurs questions d'intérêt commun.

⁸ Voir aussi aux paragraphes 42 (Banque mondiale), 113 (Secrétariat provisoire de la Convention sur la diversité biologique).

100. Du 7 au 11 novembre, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé, à Rome (Italie), à la première session extraordinaire de la Commission des ressources phylogénétiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

101. Le 28 novembre, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé, à Paris(France), à la vingt-sixième session du groupe d'experts "Sélection de la vigne" de l'Office international de la vigne et du vin (OIV) et y a présenté un bref exposé.

102. Le 19 décembre, le Secrétaire général adjoint a écrit à M. Ismail Serageldin, Vice-président de la Banque mondiale et Président du GCRAI, et l'a informé que l'UPOV était prête à examiner avec le GCRAI les modalités d'un éventuel programme coopératif en faveur des pays en développement.

Organisations non gouvernementales

103. Le 13 avril, un fonctionnaire de l'Union a rendu visite à M. Bernard Le Buanec, Secrétaire général de la FIS et de l'ASSINSEL, à Nyon (Suisse), et s'est rendu à la Station fédérale des recherches agronomiques, à Changins (près de Nyon), avec la délégation du Bélarus.

104. Le 11 mai, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Bernard Le Buanec, Secrétaire général de la FIS et de l'ASSINSEL.

105. Du 30 mai au 3 juin, le Secrétaire général adjoint a participé aux congrès mondiaux de la FIS et de l'ASSINSEL, qui se sont tenus à Ostende (Belgique).

106. Du 5 au 7 septembre, le Secrétaire général adjoint a participé, à Landquart (Suisse), à un colloque intitulé "Les perspectives de l'amélioration des plantes céréalières en Europe", organisé pour le compte de l'Association européenne pour l'amélioration des plantes (EUCARPIA) par la Station fédérale suisse de recherches agronomiques, et a présenté un exposé sur l'évolution de la protection en vertu de la Convention UPOV.

107. Le 27 septembre, le Secrétaire général adjoint a participé à Chiangmai (Thaïlande) - en qualité d'invité - à "Asian Seed 1994", conférence sur les marchés actuels et les progrès techniques dans la région de l'Asie et du Pacifique, lors de laquelle a été fondée l'Association pour les semences de l'Asie et du Pacifique.

VII. AUTRES RELATIONS EXTÉRIEURES

108. Du 1er au 3 mars, le Secrétaire général adjoint a participé, à Moscou (Fédération de Russie), à un séminaire international ayant pour thème la Convention sur le brevet eurasiatique et la protection juridique de la propriété industrielle dans les pays de la Communauté des États indépendants (CEI) et a présenté un exposé sur la Convention UPOV.

109. Le 23 mars, le Secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'Union ont participé, à Paris (France), à une réception donnée à l'occasion de la remise de la croix de chevalier de la

Légion d'honneur à M. Roland Petit-Pigeard, Directeur général de la Caisse de gestion des licences végétales.

110. Le 31 mars, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. R.M.A. Loyns, professeur de marketing au Département d'économie agricole de l'Université de Manitoba à Winnipeg (Canada), de M. Maurice Kraut, président de l'Agricultural Consulting Co. Ltd. (Winnipeg), et de Mme Karla Funk, membre de la même société, qui travaillaient sur un projet de services consultatifs pour le Gouvernement canadien.

111. Le 2 juin, le Bureau de l'Union a reçu la visite de M. Anil K. Gupta, professeur au Centre de gestion agricole de l'Institut indien de gestion.

112. Le 20 juin, le Secrétaire général adjoint a participé, à Amsterdam (Pays-Bas), à une séance du quatrième Congrès international de biologie moléculaire des plantes, organisé par la Société internationale de biologie moléculaire des plantes, au cours de laquelle il a présenté un exposé sur l'Acte de 1991 de la Convention.

113. Le 17 novembre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Lyle Glowka, un juriste des États-Unis d'Amérique collaborant avec le Secrétariat provisoire de la Convention sur la diversité biologique.

114. Le 14 décembre, la chaîne de télévision japonaise NHK a enregistré, au Bureau de l'Union, une partie d'une émission spéciale sur l'évolution récente en matière de biologie moléculaire; l'émission portait aussi sur les variétés obtenues par génie génétique et sur la protection des obtentions végétales.

VIII. PUBLICATIONS

115. Le Bureau de l'Union a publié :

a) les Actes de 1978 et de 1991 de la Convention UPOV en chinois et l'Acte de 1991 en néerlandais;

b) une nouvelle édition (édition de 1994) du dépliant contenant des informations sur l'UPOV et la protection des obtentions végétales en français, allemand, anglais, arabe, espagnol et russe;

c) trois numéros du périodique "Plant Variety Protection";

d) un supplément de la première partie de la "Collection des textes et documents importants" en français, allemand, anglais et espagnol, et un supplément trilingue de la deuxième partie (principes directeurs d'examen);

e) un supplément et un index de la "Collection de lois et traités";

f) le compte rendu, en anglais et en espagnol, du séminaire sur la nature et la raison d'être de la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV qui s'est tenu à Buenos Aires (Argentine) les 26 et 27 novembre 1991;

g) le compte rendu, en anglais, du séminaire sur la nature et la raison d'être de la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV qui s'est tenu à Nairobi (Kenya) les 28 et 29 mai 1993;

h) le compte rendu, en anglais et en chinois, du séminaire sur la nature et la raison d'être de la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV qui s'est tenu à Beijing (Chine), du 15 au 17 septembre 1993.

116. Le Conseil est invité à approuver le présent rapport.

[L'annexe suit]

ANNEXE

ÉTATS MEMBRES DE L'UNION
(au 31 décembre 1994)

État	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Afrique du Sud	- - 23 octobre 1978 19 mars 1991	7 octobre 1977 7 octobre 1977 21 juillet 1981 -	6 novembre 1977 6 novembre 1977 8 novembre 1981 -
Allemagne	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	11 juillet 1968 23 juillet 1976 12 mars 1986 -	10 août 1968 11 février 1977 12 avril 1986 -
Argentine	- - - -	- - 25 novembre 1994 -	- - 25 décembre 1994 -
Australie	- - - -	- - 1er février 1989 -	- - 1er mars 1989 -
Autriche	- - - -	- - 14 juin 1994 -	- - 14 juillet 1994 -
Belgique	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	5 novembre 1976 5 novembre 1976 - -	5 décembre 1976 11 février 1977 - -
Canada	- - 31 octobre 1979 9 mars 1992	- - 4 février 1991 -	- - 4 mars 1991 -

¹ *Première ligne* : Convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961 ("Acte de 1961")

Deuxième ligne : Acte additionnel du 10 novembre 1972

Troisième ligne : Acte du 23 octobre 1978

Quatrième ligne : Acte du 19 mars 1991.

² De ratification si l'Etat a signé l'Acte de 1961 ou l'Acte additionnel, selon le cas; de ratification, d'acceptation ou d'adhésion si l'Etat a signé l'Acte de 1978; d'adhésion s'il n'a pas signé le texte en cause.

C/29/2
Annexe, page 2

État	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Danemark	26 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	6 septembre 1968 8 février 1974 8 octobre 1981 -	6 octobre 1968 11 février 1977 8 novembre 1981 -
Espagne	- - - 19 mars 1991	18 avril 1980 18 avril 1980 - -	18 mai 1980 18 mai 1980 - -
États-Unis d'Amérique	- - 23 octobre 1978 25 octobre 1991	- - 12 novembre 1980 -	- - 8 novembre 1981 -
Finlande	- - - -	- - 16 mars 1993 -	- - 16 avril 1993 -
France	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	3 septembre 1971 22 janvier 1975 17 février 1983 -	3 octobre 1971 11 février 1977 17 mars 1983 -
Hongrie	- - -	- - 16 mars 1983 -	- - 16 avril 1983 -
Irlande	- - 27 septembre 1979 21 février 1992	- - 19 mai 1981 -	- - 8 novembre 1981 -
Israël	- - - 23 octobre 1991	12 novembre 1979 12 novembre 1979 12 avril 1984 -	12 décembre 1979 12 décembre 1979 12 mai 1984 -
Italie	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	1er juin 1977 1er juin 1977 28 avril 1986 -	1er juillet 1977 1er juillet 1977 28 mai 1986 -
Japon	- - 17 octobre 1979 -	- - 3 août 1982 -	- - 3 septembre 1982 -
Mexique (non encore membre)	- - 25 juillet 1979 -	- - - -	- - - -
Norvège	- - - -	- - 13 août 1993 -	- - 13 septembre 1993 -

C/29/2
Annexe, page 3

État	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Nouvelle-Zélande	- - 25 juillet 1979 19 décembre 1991	- - 3 novembre 1980 -	- - 8 novembre 1981 -
Pays-Bas	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	8 août 1967 12 janvier 1977 2 août 1984 -	10 août 1968 11 février 1977 2 septembre 1984 -
Pologne	- - - -	- - 11 octobre 1989 -	- - 11 novembre 1989 -
République tchèque	- - - -	- - - -	- - 1er janvier 1993 -
Royaume-Uni	26 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	17 septembre 1965 1er juillet 1980 24 août 1983 -	10 août 1968 31 juillet 1980 24 septembre 1983 -
Slovaquie	- - - -	- - - -	- - 1er janvier 1993 -
Suède	- 11 janvier 1973 6 décembre 1978 17 décembre 1991	17 novembre 1971 11 janvier 1973 1er décembre 1982 -	17 décembre 1971 11 février 1977 1er janvier 1983 -
Suisse	30 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	10 juin 1977 10 juin 1977 17 juin 1981 -	10 juillet 1977 10 juillet 1977 8 novembre 1981 -
Uruguay	- - - -	- - 13 octobre 1994 -	- - 13 novembre 1994 -

[Fin du document]

C/29/2

ORIGINAL : français

DATE : 1995

RAPPORT ANNUEL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR 1994

(Vingt-sixième année)

I. COMPOSITION DE L'UNION

1. En 1994, trois États ont déposé auprès du Secrétaire général leur instrument d'adhésion à l'Acte de 1978 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales :

- a) l'Autriche, le 14 juin 1994;
- b) l'Uruguay, le 13 octobre;
- c) l'Argentine, le 25 novembre.

2. L'Acte précité est entré en vigueur à l'égard de ces États un mois après le dépôt de l'instrument d'adhésion, soit le 14 juillet pour l'Autriche, le 13 novembre pour l'Uruguay et le 25 décembre pour l'Argentine.

3. Depuis cette dernière date, l'Union comprend 27 États membres : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, ÉTATS-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse.

Uruguay. Tous sont parties à l'Acte de 1978, à l'exception de la Belgique et de l'Espagne qui sont parties à l'Acte de 1961 modifié par l'Acte additionnel de 1972.

4. Conformément à l'article 32.3) de l'Acte de 1978, "tout État qui n'est pas membre de l'Union et qui n'a pas signé le présent Acte demande, avant de déposer son instrument d'adhésion, l'avis du Conseil sur la conformité de sa législation avec les dispositions du présent Acte". Une disposition analogue figure à l'article 34.3) de l'Acte de 1991.

4568V

C/29/2
page 2

5. En 1994, quatre demandes ont été déposées sur la base de l'Acte de 1978 :
 - a) par l'Ukraine, par lettre en date du 21 février;
 - b) par la Fédération de Russie, par lettre en date du 3 mars;
 - c) par le Portugal, par lettre en date du 11 mars;
 - d) par la Colombie, par lettre en date du 4 avril.
6. La demande déposée par la Fédération de Russie était également fondée sur l'Acte de 1991.
7. Lors de sa onzième session extraordinaire, tenue le 22 avril, le Conseil a pris une décision positive à l'égard de toutes les demandes susmentionnées.
8. Selon son article 37.1), l'Acte de 1991 "entre en vigueur un mois après que cinq États ont déposé leurs instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, sous réserve que trois au moins desdits instruments aient été déposés par des États parties à l'Acte de 1961/1972 ou à l'Acte de 1978." Selon son article 30.2), chaque État ou organisation intergouvernementale doit être en mesure, conformément à sa législation, de donner effet aux dispositions de l'Acte de 1991 au moment du dépôt de son instrument. En 1994, l'Australie et les ÉTATS-Unis d'Amérique ont modifié leur législation en vue de donner effet aux dispositions précitées. Le Conseil de l'Union européenne a adopté un Règlement instituant un régime de protection communautaire des obtentions végétales, lequel est fondé sur l'Acte de 1991; il est à souligner que sur les 15 membres de l'Union européenne, 12 sont membres de l'Union.
9. Le tableau qui figure à l'annexe du présent rapport résume la situation des divers États au regard des différents Actes de la Convention au 31 décembre 1994.

II. SESSIONS DU CONSEIL ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES

Conseil

10. Le Conseil a tenu sa onzième session extraordinaire le 22 avril, sous la présidence de M. R. López de Haro y Wood (Espagne), pour répondre aux demandes d'avis formulées par la Colombie, la Fédération de Russie, le Portugal et l'Ukraine selon l'article 32.3) de l'Acte de 1978 et, dans le cas de la Fédération de Russie, selon l'article 34.3) de l'Acte de 1991 aussi (voir les paragraphes 5 et 6 ci-dessus).

11. Le Conseil a tenu sa vingt-huitième session ordinaire le 9 novembre, également sous la présidence de M. R. López de Haro y Wood. Cette session a été suivie par des observateurs de 12 Etats non membres¹ et de neuf organisations internationales².

—

¹ Brésil, Colombie, Croatie, Inde, Indonésie, Maroc, Mexique, Panama, République de Corée, Roumanie, Slovénie, Thaïlande.

² Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), Communauté européenne (CE), Association internationale pour la protection de la propriété
[Suite de la note 2 page suivante]

C/29/2
page 3

12. Lors de cette session, il a pris les principales décisions suivantes :

a) Il a approuvé le rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Union en 1993 et pendant les dix premiers mois de 1994.

b) Il a approuvé le rapport du Secrétaire général sur sa gestion durant l'exercice biennal 1992-1993 et sur la situation financière de l'Union au 31 décembre 1993, et pris acte du rapport des vérificateurs des comptes de l'exercice précité.

c) Il a approuvé les rapports sur l'état d'avancement des travaux de ses différents organes subsidiaires et établi ou approuvé leurs plans de travail pour l'année à venir.

d) Il a élu à l'unanimité M. Bill Whitmore (Nouvelle-Zélande) et M. Ryusuke Yoshimura (Japon) Président et Vice-président, respectivement, du Conseil pour un mandat de trois ans, qui expirera à la fin de la trente et unième session ordinaire du Conseil, en 1997.

Comité consultatif

13. Le Comité consultatif a tenu sa quarante-huitième session le 9 novembre, sous la présidence de M. R. López de Haro y Wood.

14. Lors de cette session il a :

a) pris note de l'état d'avancement des travaux sur le projet de base de données centrale sur disque compact ROM concernant la protection des obtentions végétales et des questions connexes, et approuvé la poursuite des travaux;

b) procédé à un premier échange de vues sur les relations entre l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce ("Accord sur les ADPIC", qui constitue l'annexe 1C de l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce (OMC)) et la protection des obtentions végétales;

c) examiné brièvement la question de la biodiversité, des ressources phylogénétiques et de la protection des obtentions végétales.

Comité administratif et juridique

15. Le Comité administratif et juridique a tenu sa trente-quatrième session les 7 et 8 novembre, sous la présidence de M. H. Kunhardt (Allemagne). Cette session a été suivie par des observateurs de huit Etats non membres³ et de la Communauté européenne.

[Suite de la note 2]

industrielle (AIPPI), Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL), Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée (CIOPORA), Association des obtenteurs de variétés végétales de la Communauté économique européenne (COMASSO), Comité des semences du marché commun (COSEMCO), Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI), Fédération internationale du commerce des semences (FIS).

³ Argentine, Colombie, Inde, Maroc, Mexique, République de Corée, Roumanie, Slovénie.

C/29/2
page 4

16. Lors de cette session, le Comité a examiné un projet de loi type sur la protection des obtentions végétales fondée sur l'Acte de 1991 de la Convention, les questions évoquées au paragraphe 14.i) et ii) ci-dessus, en préparation de la session du Comité consultatif, et la question de la nécessité ou de l'opportunité de réviser la liste des classes aux fins de la dénomination des variétés (l'annexe I des Recommandations de l'UPOV relatives aux dénominations variétales).

Comité technique

17. Le Comité technique a tenu sa trente et unième session du 2 au 4 novembre, sous la présidence de Mme J. Rasmussen (Danemark). Cette session a été suivie par des observateurs de l'Argentine, de l'Inde et du Portugal ainsi que de la Communauté européenne, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de l'ASSINSEL et de la COMASSO.

18. Sur la base des travaux préparatoires des groupes de travail techniques, le Comité a adopté des principes directeurs d'examen pour les 14 taxons suivants : avoine (version révisée), betterave fourragère, blé (version révisée), buisson ardent, gentiane, haricot (version révisée), maïs (version révisée), Nerine, orge (version révisée), piment (version révisée), poirier japonais, pois (version révisée), Saintpaulia (version révisée), Weigela. Il a également adopté un questionnaire technique pour le Kalanchoë.

19. Le Comité a été saisi des rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques et a défini, dans leurs grandes lignes, les travaux futurs de ces groupes. Il a également examiné les questions soulevées par ces groupes sur la base de l'expérience acquise par les Etats membres dans la conduite de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité des nouvelles variétés végétales.

20. Lors de cette session, le Comité a pris des décisions importantes sur l'examen de la distinction, qui ont des répercussions sur la notion de variété :

a) L'électrophorèse est une méthode d'analyse qui, lorsqu'elle est appliquée sur un matériel bien défini selon un protocole précis, permet d'identifier les variétés; elle est par exemple utilisée de manière routinière pour l'identification des blés livrés à la meunerie ou des orges utilisées en brasserie. Son utilisation est possible dans l'examen des variétés aux fins de la protection (ou de l'inscription au catalogue des variétés admises à la commercialisation), mais son pouvoir discriminant est tel qu'un usage inconsidéré est susceptible de priver la notion de variété de sa signification pratique, et ce, tant pour l'obteneur que pour l'utilisateur. Le Comité a décidé d'inclure des caractères électrophorétiques dans une annexe aux principes directeurs d'examen du blé, de l'orge et du maïs. Il est ainsi signifié que ces caractères ne peuvent pas être utilisés en principe pour établir une distinction, mais seulement pour confirmer ou étayer une distinction rendue

vraisemblable par des différences constatées sur des caractères morphologiques ou physiologiques “traditionnels”.

b) Le comportement des variétés face aux parasites et maladies est en fait le résultat de l'interaction entre deux organismes. L'examen de ce comportement s'en trouve donc compliqué. Ce fait, combiné à d'autres considérations pratiques, a fait que les caractères de résistance ont toujours été inclus dans les principes directeurs d'examen sans astérisque, c'est-à-dire sans qu'il en résulte d'obligation d'examiner et de décrire chaque variété pour ces caractères. Le Comité a décidé pour la première fois de munir de tels caractères d'un astérisque.

C/29/2
page 5

21. Le Comité a également abordé la question de l'examen des variétés génétiquement modifiées. Il a constaté que cet examen pouvait être soumis à des contraintes nouvelles résultant, par exemple, de la législation en matière de biosécurité. Sur le plan technique, il a considéré que, en règle générale, ces variétés ne devraient pas faire l'objet d'un examen simplifié, étant donné que leur modification ne se limite pas nécessairement aux caractères que l'on a voulu manipuler.

22. Enfin, le Comité a pris note des informations présentées sur la contribution que peuvent apporter les obtenteurs à l'examen des variétés dans les différents Etats membres et sur la forme que peut revêtir cette contribution selon les circonstances.

Groupes de travail techniques

23. Les groupes de travail techniques ont tenu les sessions suivantes, en dehors de Genève, comme suit :

a) Le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA) a tenu sa vingt-troisième session du 17 au 19 mai à Séville (Espagne), sous la présidence de M. H. Ghijsen (Pays-Bas).

b) Le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) a tenu sa douzième session du 12 au 14 avril à Tel Aviv (Israël), sous la présidence de M. S. Grégoire (France).

c) Le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF) a tenu sa vingt-cinquième session du 19 au 24 septembre à Napier et Rotorua (Nouvelle-Zélande), sous la présidence de Mme E. Buitendag (Afrique du Sud).

d) Le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) a tenu sa vingt-septième session du 26 septembre au 1^{er} octobre à Sydney (Australie), sous la présidence de Mme U. Löscher (Allemagne).

e) Le Groupe de travail technique sur les plantes potagères (T WV) a tenu sa vingt-huitième session du 5 au 9 septembre à Edimbourg (Royaume-Uni), sous la présidence de Mme E. Kristof (Hongrie).

24. Pour quatre de ces groupes, la tâche essentielle consiste à élaborer des principes directeurs d'examen. En plus des projets soumis au Comité technique pour adoption, ils en ont élaboré d'autres, pour les taxons suivants, à soumettre aux organisations professionnelles pour observations : cerisier (version révisée), fraisier (version révisée) (TWF); Anthurium (version révisée), épicéa commun, rhododendron (version révisée) (TWO); anthémis, brocoli, chou-fleur (version révisée) (TWF).

25. Un sous-groupe du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles s'est réuni deux fois, les 22 et 23 février à Budapest (Hongrie) et le 16 mai à Séville (Espagne), au sujet des principes directeurs d'examen du maïs.

26. Le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières a décidé qu'il établira à l'avenir des principes directeurs ne contenant que les caractères clés réellement utiles pour l'examen de la distinction et effectivement utilisés dans certains pays. Dans le cas des variétés porte-greffes, les principes directeurs ne contiendront que des caractères végétatifs et des caractères physiologiques; si la distinction doit être établie dans un cas particulier

C/29/2
page 6

sur la base des caractères de la fleur, du fruit ou de la graine, on se reportera aux principes directeurs d'examen des variétés fruitières correspondantes, dans la mesure où ils sont applicables.

27. Le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur a poursuivi la mise au point des divers documents relatifs à l'exploitation statistique des données recueillies dans le cadre de l'examen de la distinction et de l'homogénéité des variétés. On notera en particulier que des experts du Royaume-Uni ont préparé une disquette contenant une série d'outils statistiques utilisés dans le cadre de l'examen des variétés. Cette disquette est à la disposition des Etats membres.

Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN

28. Le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN, a tenu sa deuxième session du 21 au 23 mars à Versailles (France), sous la présidence de M. J. Guiard (France). Des observateurs du Portugal ainsi que de la Communauté européenne, de l'OCDE et de l'ASSINSEL ont participé à cette session.

29. Le Groupe de travail déploie ses activités dans un domaine nouveau et en est, par conséquent, encore au stade de l'inventaire. Les méthodes d'établissement de profils d'ADN ont été présentées pour six espèces (agrumes, colza, maïs, orge, soja et tomate), et un document a été présenté sur le calcul des distances génétiques. Le Groupe continuera à étudier les méthodes précitées sur le plan général ainsi que sur celui de leur application pratique à une espèce particulière; l'étude portera sur un plus grand nombre d'espèces (13 selon le plan de travail). S'agissant de l'utilisation de ces méthodes dans le cadre de l'examen aux fins de la protection, il a été estimé à l'unanimité qu'il serait prématuré de prendre une décision à ce stade.

III. SEMINAIRES

30. En 1994, l'UPOV a tout d'abord organisé, avec le Fonds national pour la recherche agronomique (Fondo Nacional de Investigaciones Agropecuarias - FONAIAP), institution relevant du Ministère vénézuélien de l'agriculture, et le Service autonome d'enregistrement de la propriété industrielle (Servicio Autónomo Registro de la Propiedad Industrial - SARPI), deux séminaires nationaux sur la nature et la raison d'être de la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention et du régime commun du Pacte andin au Venezuela. Les séminaires ont été tenus à Maracay le 27 juin et à Caracas le 28 juin.

31. L'UPOV a également organisé, en coopération avec le Département de l'agriculture thaïlandais et avec le concours du Ministère du commerce néo-zélandais, un séminaire à Bangkok (Thaïlande), le 28 juillet 1994.

32. L'UPOV a enfin organisé, à chaque fois en coopération avec les autorités locales et avec le concours du Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et de la pêche, les séminaires nationaux suivants sur la nature et la raison d'être de la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention :

a) un séminaire itinérant en Chine, à Harbin (dans la province de Heilongjiang), le 15 septembre, à Xian (dans la province de Shaanxi), le 19 septembre, et à Nanjing, le 22 septembre;

C/29/2
page 7

- b) un séminaire à Islamabad (Pakistan), le 29 novembre;
- c) un séminaire à Kuala Lumpur (Malaisie), le 1^{er} décembre;
- d) un séminaire à Jakarta (Indonésie), le 5 décembre;
- e) un séminaire à Manille (Philippines), le 8 décembre.

33. Dans chaque séminaire, les conférenciers visiteurs ont fait des exposés sur les aspects généraux de la protection des obtentions végétales, l'administration et les critères techniques de la protection, l'Acte de 1991 de la Convention et la protection des obtentions végétales dans certains Etats membres. Les conférenciers locaux ont fait des exposés sur la situation nationale en matière de variétés et de semences, ainsi que sur la situation actuelle de la protection des obtentions végétales et les perspectives - encourageantes - pour le proche avenir.

34. A chaque fois, la présence de conférenciers extérieurs a été mise à profit pour des discussions à haut niveau avec les autorités compétentes en matière de protection des obtentions végétales.

IV. RELATIONS AVEC LES ETATS MEMBRES⁴

35. Les 7 et 8 mars, le Secrétaire général adjoint, accompagné d'un fonctionnaire de l'Union et d'un consultant de l'OMPI, s'est rendu à l'Office fédéral des variétés, à Hanovre (Allemagne), pour examiner le projet de format destiné à la base de données de l'UPOV sur les dénominations variétales.

36. Le 9 mars, le Secrétaire général adjoint, un fonctionnaire de l'Union et un consultant de l'OMPI se sont rendus au Conseil des droits d'obteneur, à Wageningen (Pays-Bas), où ils ont rencontré des fonctionnaires de ce service qui s'intéressent au projet de base de données de l'UPOV sur les dénominations variétales et à d'autres projets importants pour l'UPOV. Ils ont également rencontré le Président et le Secrétaire du Conseil.

37. Les 10 et 11 mars, le Secrétaire général adjoint, un fonctionnaire de l'Union et un consultant de l'OMPI se sont rendus à l'Office des droits d'obtention végétale et à l'Institut national de botanique agricole, à Cambridge (Royaume-Uni), où ils ont rencontré des fonctionnaires qui s'intéressent aux questions liées à l'UPOV, en particulier au projet de base de données sur les dénominations variétales.

38. Le 24 mars, le Secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'Union se sont rendus dans les bureaux du Comité de la protection des obtentions végétales (CPOV), à Paris

(France), pour examiner le projet de format qui sera utilisé en liaison avec la base de données de l'UPOV sur les dénominations variétales.

39. Le 7 avril, le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint se sont rendus à Budapest (Hongrie), où ils ont rencontré M. János Szabó, Ministre de l'agriculture, M. Sándor Manninger, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministère de

—

4 Voir aussi aux paragraphes 47 (Allemagne), 64 (Nouvelle-Zélande), 65-69 (Allemagne et Japon), 70 (Suisse), 71-75 (Japon et Nouvelle-Zélande), 103 (Suisse), 109 (France), 110 (Canada), 113 (Etats-Unis d'Amérique), 114 (Japon).

C/29/2
page 8

l'agriculture, M. L szl  Balla, Pr sident de l'Association hongroise des obtenteurs, M. K roly Neszme lyi, Directeur g n ral de l'Institut national de contr le de la qualit  des produits agricoles, M. Ern  Szarka, Pr sident de l'Office national des inventions, ainsi que d'autres fonctionnaires.

40. Le 8 avril, le Secr taire g n ral et le Secr taire g n ral adjoint ont pris la parole devant les membres de l'Association hongroise des obtenteurs lors de la r union annuelle de cette association, qui s'est tenue   Budapest, puis ils se sont rendus   l'Institut Martonv ss r, institut de recherche sur l'am lioration des plantes de l'Acad mie hongroise des sciences.

41. Le 5 mai, le Secr taire g n ral adjoint a  crit au Directeur adjoint du D partement de la production agricole du Minist re de l'agriculture   Varsovie (Pologne) pour lui faire part des observations du Bureau de l'Union concernant le projet de dispositions visant   rendre la l gislation polonaise conforme   l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

42. Les 9 et 10 juin, le Secr taire g n ral adjoint et un fonctionnaire de l'Union ont particip ,   Paris (France),   une partie d'un s minaire sur l'industrie des semences, organis  par l'Agence pour la coop ration technique industrielle et  conomique (ACTIM), qui rel ve du Minist re fran ais des finances,   l'intention des repr sentants de la Banque mondiale qui participent   des projets dans le domaine de l'industrie des semences.

43. Le 14 juin, l'Autriche a d pos  aupr s du Secr taire g n ral son instrument d'adh sion   l'Acte de 1978 de la Convention UPOV.

44. Le 13 octobre, le Secr taire g n ral a re u la visite de M. Miguel J. Berthet, Ambassadeur et Repr sentant permanent de l'Uruguay   Gen ve, qui a d pos  l'instrument d'adh sion de son pays   l'Acte de 1978 de la Convention UPOV.

45. Le 25 novembre, le Secr taire g n ral a re u la visite de M. Manuel Ben tez, Ministre de la Mission permanente de l'Argentine   Gen ve, et de Mme Mar a Cristina Tosonotti, Deuxi me secr taire, qui ont d pos  l'instrument d'adh sion de leur pays   l'Acte de 1978 de la Convention.

V. RELATIONS AVEC LES ETATS NON MEMBRES

Etats de l'Afrique

46. Le 27 avril, le Bureau de l'Union a re u un projet de loi sur la protection des obtentions v g tales envoy  par le Minist re zambien de l'agriculture, de l'alimentation et de la p che, qui lui demandait de formuler des observations concernant sa conformit  avec la Convention.

47. Le 1^{er} juillet, le Bureau de l'Union a reçu la visite de M. Walter Häge, ressortissant allemand, qui devait se rendre en Egypte pour le compte de la Société allemande pour la coopération technique (Deutsche Gesellschaft für technische Zusammenarbeit - GTZ).

48. Le 19 juillet, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. J. Bundhoo, chargé de l'information auprès de l'Office mauricien du sucre et Secrétaire du Conseil mauricien pour la recherche agro-alimentaire, qui a exprimé son intérêt pour la protection des obtentions végétales.

C/29/2
page 9

Etats de l'Amérique latine et des Caraïbes⁵

49. Le 22 février, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de Mme Luz Celeste R. de Davis, Directrice de la Direction générale panaméenne de l'enregistrement de la propriété industrielle, qui a invité des fonctionnaires de l'Union à se rendre dans son pays.

50. Le 15 mars, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Juan Carlos Espinosa, Premier secrétaire à la Mission permanente de la Colombie à Genève, avec lequel il s'est entretenu des dispositions prises à l'époque par le Gouvernement colombien pour appliquer la Décision n° 345 de la Commission de l'Accord de Carthagène.

51. Le 19 avril, le Secrétaire général a reçu une demande de la Mission permanente de la Colombie qui souhaitait avoir l'avis du Conseil de l'UPOV sur la conformité de la législation colombienne avec l'Acte de 1978 de la Convention.

52. Le 10 août, le Secrétaire général adjoint a écrit à M. Diego Montalvo Escobar, Directeur de la Direction nationale de la propriété industrielle à Quito (Equateur), pour lui communiquer des observations concernant un projet de décret d'application de la Décision n° 345 de la Commission de l'Accord de Carthagène.

53. Le même jour, il a aussi écrit à M. Eduardo Lores La Rosa, Chef du Bureau des techniques nouvelles de l'Institut national péruvien pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle (INDECOPI) pour lui communiquer des observations concernant un projet de règlement d'application, au Pérou, de la Décision n° 345 susmentionnée.

54. Le 18 août, le Bureau de l'Union a reçu la visite de Mlle Mazina Kadir, membre de la Direction générale de l'enregistrement à Port-of-Spain (Trinité-et-Tobago), qui l'a informé que le Gouvernement de Trinité-et-Tobago avait décidé d'adopter une législation sur la protection des obtentions végétales et d'adhérer à l'UPOV.

55. Le 20 octobre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Pablo Romero, Conseiller et Chef du Département des agences spécialisées du Ministère des affaires étrangères du Chili, et de M. Alejandro Rogers, Conseiller à la Mission permanente du Chili à Genève, et a examiné avec eux les mesures à prendre par le Chili pour adhérer à l'Acte de 1978 de la Convention UPOV.

56. Le 7 novembre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de Mme Mónica Blanco Valverde, Vice-ministre de la justice du Costa Rica, et de Mme Liliana Alfaro Rojas, Directeur de l'Office de la propriété intellectuelle.

57. Le 8 novembre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Eduardo Benítez Paulin, Directeur du Service national d'inspection et de certification des semences, Secrétariat de l'agriculture et des ressources hydrauliques du Mexique, et de M. Agustén Lopez-Herrera,

Conseiller du Département de la phytotechnie dudit Secrétariat. Il lui a été remis un projet de loi sur la protection des obtentions végétales.

58. Le 11 novembre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Antonio Ricarte, Deuxième Secrétaire à la Mission permanente du Brésil à Genève, qui lui a fait part de l'intention du Gouvernement brésilien de faire avancer le dossier de la protection des obtentions végétales.

—

5 Voir aussi au paragraphe 97 (Accord de Carthagène).

C/29/2
page 10

59. Le 25 novembre également, le Secrétaire général adjoint a envoyé des observations sur le projet de loi sur la protection des obtentions végétales du Mexique à M. Eduardo Benétez Paulin, Directeur du Service national d'inspection et de certification des semences.

Etats de l'Asie et du Pacifique⁶

60. Le 4 mai, le Secrétaire général et des fonctionnaires du Bureau de l'Union ont reçu la visite de M. Wang Shaoqi, Directeur général du Département de la coopération internationale de la Commission d'Etat pour la science et la technique de la Chine, qui a examiné des questions relatives à l'organisation du séminaire itinérant qui devait se tenir dans le pays au mois de septembre.

61. Le 17 juin, le Secrétaire général adjoint a rencontré M. Peter P.T. Cheung, Représentant adjoint auprès du GATT du Bureau de l'économie et du commerce de Hong Kong à Genève, qui voulait savoir quelles dispositions Hong Kong devrait peut-être prendre pour s'acquitter de son obligation de protéger les variétés végétales en vertu de l'article 27 de l'Accord sur les ADPIC.

62. Le 22 juin, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Sun Mengxin, administrateur de programme au Département de la coopération internationale de la Commission d'Etat pour la science et la technique de la Chine, et de M. Zhang Zhiqin, membre de la Mission permanente de la Chine à Genève, qui ont examiné les questions de détail qu'il restait à régler concernant le séminaire itinérant, organisé conjointement par le Bureau de l'Union et la commission précitée, qui devait se tenir en Chine au mois de septembre 1994.

63. Le 27 juillet, en relation avec le séminaire national de la Thaïlande mentionné plus haut, le Secrétaire général adjoint a rendu visite à M. Vichitr Benjasil, Directeur général adjoint du Département de l'agriculture du Ministère thaïlandais de l'agriculture et des coopératives, et a rencontré d'autres fonctionnaires de ce département.

64. Le 29 juillet, le Secrétaire général adjoint et le Directeur de l'Office néo-zélandais des droits d'obtention végétale ont participé à la réunion, convoquée par le Département de l'agriculture, d'un groupe de travail chargé de mettre en place un système de protection des obtentions végétales en Thaïlande. Le même jour, ils se sont rendus dans les bureaux du Département de la propriété intellectuelle, au Ministère thaïlandais du commerce, où ils ont rencontré M. Yonyong Phuangrach, Directeur général adjoint du département, qui s'intéresse à la mise en place d'un système de protection des obtentions végétales en Thaïlande.

65. Le 12 septembre, en relation avec le séminaire national de la Chine mentionné plus haut, le Secrétaire général adjoint, M. Henning Kunhardt, Directeur adjoint de l'Office fédéral allemand des variétés, M. Hiroki Tanaka, Directeur adjoint de la Division des semences et plants du Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et de la pêche, et un fonctionnaire de

l'Union se sont rendus au Ministère chinois de l'agriculture, à Beijing, où ils ont rencontré M. Hong Fuzeng, Vice-ministre, et des fonctionnaires de ce ministère intéressés par la protection des obtentions végétales.

—

⁶ Voir aussi aux paragraphes 96, 107 (Association pour les semences de l'Asie et du Pacifique), 111 (Inde).

C/29/2
page 11

66. Le 13 septembre, le Secrétaire général adjoint et les personnes susmentionnées ont rencontré M. Wang Shaoqi, Directeur général du Département de la coopération internationale de la Commission d'Etat pour la science et la technique de la Chine, et se sont rendus à l'Office des brevets de la République populaire de Chine où ils ont été reçus par M. Gao Lulin, Directeur général de cet office, ainsi que par d'autres fonctionnaires. Ils se sont ensuite rendus au Ministère de la forêt, où ils ont rencontré M. He Shuyun, Directeur du Département de la science et de la technique.

67. Le 16 septembre, le Secrétaire général adjoint et les personnes susmentionnées se sont rendus au Département de l'agriculture, de la zootechnie et de la pêche de la province de Heilongjiang, à Harbin, où ils ont été reçus par M. Li Hay, Directeur adjoint de ce département, et M. Yu Hongbin, Directeur de la Commission pour les variétés agricoles et Directeur adjoint du Bureau de la gestion des semences de la province de Heilongjiang. Ils se sont ensuite rendus à l'Université de l'agriculture du Nord-Est, à l'Université de la forêt du Nord-Est et à l'Académie des sciences agricoles de Heilongjiang.

68. Le 20 septembre, le Secrétaire général adjoint et les personnes susmentionnées se sont rendus au Département de l'agriculture de la province de Shaanxi, où ils ont été reçus par M. Shi Zhicheng, Directeur adjoint de ce département, puis au Département de la forêt de la province de Shaanxi, à Xian.

69. Le 23 septembre, le Secrétaire général adjoint et les personnes susmentionnées ont rendu visite à des fonctionnaires de la Commission pour la science et la technique, de l'Académie des sciences agricoles et du Département de l'agriculture de la province de Jiangsu et ont répondu à des questions sur la protection des obtentions végétales.

70. Le 21 novembre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Ian Hunter, du Département de l'agriculture et de la pêche de Hong Kong, qui a été chargé d'établir un projet de loi sur la protection des obtentions végétales. M. Hunter a visité le lendemain, accompagné par un fonctionnaire du Bureau de l'Union, le Bureau suisse de la protection des variétés, à Berne.

71. Le 28 novembre également, en relation avec le séminaire national du Pakistan mentionné plus haut, le Secrétaire général adjoint, M. Hiroki Tanaka (Japon), M. Bill Whitmore (Nouvelle-Zélande) et un fonctionnaire du Bureau de l'Union ont rencontré un groupe de hauts fonctionnaires chargés des questions de variétés et de semences, notamment M. Syed Irfad Ahmad, Directeur du Département fédéral de la certification des semences, et M. Akhlaq Hussain, Directeur du Département national de l'enregistrement des semences. Ils ont également visité l'Institut des ressources phytogénétiques du Centre national de recherches.

72. Le 30 novembre, en relation avec le séminaire national de la Malaisie mentionné plus haut, le Secrétaire général adjoint et les personnes susmentionnées ont rencontré un groupe de

hauts fonctionnaires conduit par M. Y. Bhg. Dato' Abdul Jamil Mohd. Ali, Directeur général de l'agriculture.

73. Le 2 décembre, le Secrétaire général adjoint et les personnes susmentionnées ont rendu visite à M. Hamzah Chin, Sous-directeur général (développement de la production) du Département de l'agriculture et Président du Comité d'organisation du séminaire, et M. Ramli Modiran, Directeur du développement de la production.

74. Le 6 décembre, en relation avec le séminaire national de l'Indonésie mentionné plus haut, le Secrétaire général adjoint et les personnes susmentionnées ont rencontré M. Achmid Saubari Prasadjo, Secrétaire de la Direction générale des plantes alimentaires et de l'horticulture, et d'autres hauts fonctionnaires

C/29/2
page 12

de cette Direction. Ils ont également rencontré M. H.A. Soedarsan, Président de la Commission indonésienne des ressources phytogénétiques et également de “P.T. Aneka Pionirperkasa Perkebunan”, un organisme qui coordonne les activités de recherche en matière d’espèces de plantation.

75. Le 9 décembre, en relation avec le séminaire national des Philippines mentionné plus haut, le Secrétaire général adjoint et les personnes susmentionnées ont rencontré M. Manuel Lantin, Sous-secrétaire du Département de l’agriculture, un groupe de hauts fonctionnaires et l’assistant juridique d’un sénateur.

Etats de l’Europe⁷

Europe centrale et orientale

76. Le 27 janvier, le Secrétaire général a écrit à M. David Gabunia, Président de l’Office géorgien des brevets, à Tbilissi, au sujet de la procédure d’adhésion à la Convention UPOV.

77. Le 14 février, le Bureau de l’UPOV a envoyé au Directeur général de l’Office moldove de la propriété intellectuelle ses observations concernant un projet de loi sur la protection des obtentions végétales en République de Moldova.

78. Le 18 février, M. Tolesh E. Kaudyrov, Président de l’Office kazakh des brevets, s’est rendu au Bureau de l’Union où les observations de celui-ci concernant un projet de loi sur la protection des obtentions végétales au Kazakhstan lui ont été communiquées.

79. Le même jour, le Bureau de l’Union a reçu un projet de loi ouzbèke sur la protection des obtentions végétales.

80. Le 21 février, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Valery I. Kudashov, Chef de l’Office des brevets du Bélarus.

81. Le 25 février, le Bureau de l’Union a reçu une lettre en date du 21 dans laquelle le Gouvernement ukrainien demandait l’avis du Conseil de l’UPOV sur la conformité de la législation ukrainienne sur la protection des obtentions végétales avec l’Acte de 1978 de la Convention.

82. Le 2 mars, dans l’après-midi, le Secrétaire général adjoint a rencontré, au Ministère de l’agriculture, le Président de la Commission d’Etat pour l’examen des variétés de plantes agricoles de la Fédération de Russie, ainsi que des hauts fonctionnaires de cette commission. On lui a remis une lettre signée de M. A.G. Efremov, Vice-ministre de l’agriculture, demandant l’avis du Conseil de l’UPOV sur la conformité de la législation de la Fédération de Russie avec les Actes de 1978 et de 1991 de la Convention.

83. Les 11 et 12 avril, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Stanislav I. Grib, Directeur adjoint de l'Institut de recherche scientifique sur les cultures et les fourrages, à Minsk (Bélarus), et de Mme Natalia A. Barkoun, Chef adjointe de division à l'Office des brevets du Bélarus, qui ont examiné avec lui le projet de loi du Bélarus pour la protection des obtentions végétales.

—

⁷ Voir aussi aux paragraphes 99 (Communauté européenne), 103 (Bélarus), 108 (Fédération de Russie et pays de la CEI).

C/29/2
page 13

84. Le 18 avril, le Bureau de l'Union a reçu une lettre de M. Roland Nymann, Directeur du Service estonien d'inspection des semences et des variétés, à Tallinn, dans laquelle celui-ci lui adressait un exemplaire d'une loi sur la protection des obtentions végétales et lui demandait son avis sur sa conformité avec la Convention.

85. Le 18 mai, le Secrétaire général a écrit à M. Rimvydas Naujokas, Directeur du Bureau des brevets de la Lituanie, au sujet de l'élaboration d'une loi concernant la protection des obtentions végétales dans son pays.

86. Le 29 septembre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Roman Omorov, chef du Département des brevets de la République kirghize, qui lui a remis un projet de loi nationale sur la protection des obtentions végétales.

87. Le 12 octobre aussi, le Secrétaire général adjoint a rencontré M. Georgy Poliakov, Directeur adjoint de l'Office des brevets de la République de Lettonie, et a examiné la situation de la protection des obtentions végétales dans son pays.

88. Le 13 octobre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Alexandru Cristian Strenc, Vice-directeur général de l'Office d'Etat pour les inventions et les marques de la Roumanie, et de M. Kristo Iliev, Président de l'Office des brevets de la Bulgarie, et a examiné avec eux la situation de la protection des obtentions végétales dans leurs pays.

89. Le 24 octobre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Pyotr V. Zeleny, Vice-Président de l'Office des brevets du Bélarus, qui l'a informé de l'état d'avancement du projet de loi sur la protection des obtentions végétales.

90. Le 27 octobre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Rimvydas Naujokas, Directeur du Bureau des brevets de la Lituanie, qui l'a informé de l'adoption par le Parlement d'une loi sur la protection des obtentions végétales. Cette protection est du ressort du Ministère de l'agriculture.

91. Le 27 octobre également, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Eugen Stashkov, Directeur général de l'Office d'Etat pour la protection de la propriété industrielle de la République de Moldova, et a examiné avec lui les possibilités d'assistance technique par l'un ou l'autre des Etats membres.

92. Le 28 octobre, le Secrétaire général adjoint a envoyé à M. Akil A. Azimov, Directeur de l'Office d'Etat des brevets de l'Ouzbékistan, des observations sur le projet de loi sur la protection des obtentions végétales.

93. Le 8 novembre également, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de Mme Adriana Paraschiv, Chef de division à l'Office d'Etat pour les inventions et les marques de la Roumanie, et a examiné avec elle les mesures à prendre pour faire avancer le projet de loi sur la protection des obtentions végétales.

Europe occidentale

94. Egalement le 20 octobre, le Bureau de l'Union a envoyé une lettre à l'Office de la propriété industrielle de la Grèce au sujet des conditions d'adhésion à l'Union.

VI. RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS

Organisations intergouvernementales⁸

95. Le 17 mai, le Secrétaire général adjoint a présenté un exposé sur la protection des obtentions végétales et la Convention UPOV devant les participants de la session en langue espagnole de l'Académie de l'OMPI.

96. Le 16 juin, le Secrétaire général adjoint a présenté un exposé sur la protection des obtentions végétales et la biotechnologie devant les participants de la session en langue anglaise de l'Académie de l'OMPI organisée à l'intention des pays d'Asie et du Pacifique.

97. Le 30 juin et le 1^{er} juillet, le Secrétaire général adjoint a participé, à Lima (Pérou), à la première réunion du Comité sous-régional pour la protection des obtentions végétales, créé en application de l'article 38 de la Décision n° 345 de la Commission de l'Accord de Carthagène. Le Comité a accordé au Bureau de l'Union un statut consultatif.

98. Le 12 octobre, le Secrétaire général a reçu la visite de M. Ismail Serageldin, Vice-président de la Banque mondiale, chargé du développement écologiquement durable, et Président du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), et a examiné des questions de propriété intellectuelle en rapport avec les obtentions végétales et les principes du GCRAI applicables en la matière.

99. Le 8 novembre également, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Dieter Obst, Chef adjoint d'unité, Direction générale de l'agriculture de la Commission des Communautés européennes, et M. Jürgen A. Tiedje, Administrateur rattaché à ladite unité, et a examiné avec eux plusieurs questions d'intérêt commun.

100. Du 7 au 11 novembre, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé, à Rome (Italie), à la première session extraordinaire de la Commission des ressources phytogénétiques de la FAO.

101. Le 28 novembre, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé, à Paris (France), à la vingt-sixième session du groupe d'experts "Sélection de la vigne" de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV) et y a présenté un bref exposé.

102. Le 19 décembre, le Secrétaire général adjoint a écrit à M. Ismail Serageldin, Vice-président de la Banque mondiale et Président du GCRAI, et l'a informé que l'UPOV était prête à examiner avec le GCRAI les modalités d'un éventuel programme coopératif en faveur des pays en développement.

Organisations non gouvernementales

103. Le 13 avril, un fonctionnaire de l'Union a rendu visite au Secrétaire général de la FIS et de l'ASSINSEL, M. Bernard Le Buanec, à Nyon (Suisse), et s'est rendu à la Station fédérale des recherches agronomiques, à Changins (près de Nyon), avec la délégation du Bélarus.

—

8 Voir aussi aux paragraphes 41 (Banque mondiale), 113 (Secrétariat provisoire de la Convention sur la diversité biologique).

C/29/2
page 15

104. Le 11 mai, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Bernard Le Buanec, Secrétaire général de la FIS et de l'ASSINSEL (Nyon, Suisse).

105. Du 30 mai au 3 juin, le Secrétaire général adjoint a participé aux congrès mondiaux de la Fédération internationale du commerce des semences (FIS) et de l'Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL), qui se sont tenus à Ostende (Belgique).

106. Du 5 au 7 septembre, le Secrétaire général adjoint a participé, à Landquart (Suisse), à un colloque intitulé "Les perspectives de l'amélioration des plantes céréalières en Europe", organisé pour le compte d'EUCARPIA (Association européenne pour l'amélioration des plantes) par la Station fédérale suisse de recherches agronomiques, et a présenté un exposé sur l'évolution de la protection en vertu de la Convention UPOV.

107. Le 27 septembre, le Secrétaire général adjoint a participé à Chiangmai (Thaïlande) - en qualité d'invité - à "Asian Seed 1994", conférence sur les marchés actuels et les progrès techniques dans la région de l'Asie et du Pacifique, lors de laquelle a été fondée l'Association pour les semences de l'Asie et du Pacifique.

VII. AUTRES RELATIONS EXTERIEURES

108. Du 1^{er} au 3 mars, le Secrétaire général adjoint a participé, à Moscou (Fédération de Russie), à un séminaire international ayant pour thème la Convention sur le brevet eurasiatique et la protection juridique de la propriété industrielle dans les pays de la CEI et a présenté un exposé sur la Convention UPOV.

109. Le 23 mars, le Secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'Union ont participé, à Paris (France), à une réception donnée à l'occasion de la remise de la croix de chevalier de la Légion d'honneur à M. Roland Petit-Pigeard, Directeur général de la Caisse de gestion des licences végétales.

110. Le 31 mars, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. R.M.A. Loyns, professeur de marketing au Département d'économie agricole de l'Université de Manitoba à Winnipeg (Canada), de M. Maurice Kraut, président de l'Agricultural Consulting Co. Ltd. (Winnipeg), et de Mme Karla Funk, membre de la même société, qui travaillaient sur un projet de services consultatifs pour le Gouvernement canadien.

111. Le 2 juin, le Bureau de l'Union a reçu la visite de M. Anil K. Gupta, professeur au Centre de gestion agricole de l'Institut indien de gestion.

112. Le 20 juin, le Secrétaire général adjoint a participé, à Amsterdam (PaysBas), à une séance du quatrième Congrès international de biologie moléculaire des plantes, organisé par la Société internationale de biologie moléculaire des plantes, au cours de laquelle il a présenté un exposé sur l'Acte de 1991 de la Convention.

113. Le 17 novembre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Lyle Glowka, un juriste des Etats-Unis d'Amérique collaborant avec le Secrétariat provisoire de la Convention sur la diversité biologique.

114. Le 14 décembre, la chaîne de télévision japonaise NHK a enregistré, au Bureau de l'Union, une partie d'une émission spéciale sur l'évolution récente

C/29/2
page 16

en matière de biologie moléculaire; l'émission portait aussi sur les variétés obtenues par génie génétique et sur la protection des obtentions végétales.

VIII. PUBLICATIONS

115. Le Bureau de l'Union a publié :

- a) les Actes de 1978 et de 1991 de la Convention UPOV en chinois et l'Acte de 1991 en néerlandais;
- b) une nouvelle édition (édition de 1994) du dépliant contenant des informations sur l'UPOV et la protection des obtentions végétales en français, allemand, anglais, arabe, espagnol et russe;
- c) trois numéros du périodique "Plant Variety Protection";
- d) un supplément de la première partie de la "Collection des textes et documents importants" en français, allemand, anglais et espagnol, et un supplément trilingue de la deuxième partie (principes directeurs d'examen);
- e) un supplément et un index de la "Collection de lois et traités";
- f) le compte rendu, en anglais et en espagnol, du séminaire sur la nature et la raison d'être de la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV qui s'est tenu à Buenos Aires (Argentine), les 26 et 27 novembre 1991;
- g) le compte rendu, en anglais, du séminaire sur la nature et la raison d'être de la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV qui s'est tenu à Nairobi (Kenya), les 28 et 29 mai 1993;
- h) le compte rendu, en anglais et en chinois, du séminaire sur la nature et la raison d'être de la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV qui s'est tenu à Beijing (Chine), du 15 au 17 septembre 1993.

116. Le Conseil est invité à approuver le présent rapport.

[L'annexe suit]

73. Le lendemain, 28 juillet, le Secrétaire général adjoint a participé toute la journée, à Bangkok, à un séminaire sur la protection des obtentions végétales et la Thaïlande, organisé par le Département thaïlandais de l'agriculture en coopération avec le Bureau de l'Union. Le séminaire a été ouvert par M. Montri Rumakom, Directeur général du Département de l'agriculture, qui a exposé les mesures qui avaient été prises pour élaborer une loi sur la protection des obtentions végétales en Thaïlande. Le Secrétaire général adjoint et le Directeur de l'Office néo-zélandais des droits d'obtention végétale ont présenté chacun deux exposés au cours du séminaire.